

BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique (STC "physique de laboratoire et procédés industriels, STI2D, STAV).
- ✓ Etre titulaire de certaines sections de baccalauréat professionnel.
- ✓ Etre titulaire de tout autre baccalauréat de l'éducation nationale.
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans (constructeurs, entreprises de commerce international, distributeurs, exploitations agricoles et forestières, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).
- ✓ Participer, si nécessaire, à un entretien de motivation auprès de la direction.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

Objectifs de la formation :

Le BTS GEA permet l'acquisition :

- ✓ De compétences scientifiques et technologiques permettant d'occuper des emplois dans les domaines de la conception, construction et distribution des équipements agricoles.
- ✓ Des compétences scientifiques et techniques permettant d'occuper des emplois dans l'encadrement, l'animation, la gestion d'une entreprise d'agroéquipements.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Programme de formation : BTS GDEA

Semestre 1 : Mise en route d'un matériel chez un agriculteur

		Disciplines	Volume horaire
UE11	Connaissance des matériels de traction et de travail du sol	AE-Physique-Informatique-Mathématiques-Gestion LV-PV - Physique	220H
UE12	Connaissances agronomiques et phytotechniques	PV-Physique	60H
UE13	Connaissances technico économiques	Gestion-AE	50H
EPS			20h

Semestre 2 : Mise en œuvre d'une journée démonstration

UE21/U22	Organiser un événement (communiquer et planifier)	ESC-Français-AE-LV-Doc-Economie générale	153H
UE23	Mettre en œuvre une journée démonstration	LV-Commerce-AE- ESC-Sécurité-Français- Maths-Informatique	119H
UE24	Analyser l'impact de l'événement	AE- Commerce-Français-Informatique-Gestion	65H
EPS			13h

Semestre 3 : Organisation d'une formation technique en lien avec la maintenance de matériels

UE31	Conception d'une action de formation	AE-Français-LV	53H
UE32	Animation d'une séquence de formation technique	Français-AE-LV-Physique-Informatique	100h
UE33	Evaluation, exploitation et valorisation d'une séquence de formation	LV-AE-Informatique	135H
UE34	(EIL) Echange de pratiques liées à la formation dans un contexte professionnel à l'étranger	LV technique-Physique-Commerce-SESG-ESC	42H
EPS			20h

Semestre 4 : Accompagnement d'une entreprise agricole dans un contexte de transitions (collecte, analyse, conseils)

UE41	(EIL) Agroéquipement au service de l'élevage/Agriculture de précision	PA-PV-LV technique-AE	45H
UE42	Approche globale et stratégique de la structure	Gestion-Commerce-PA-PV-Maths-Informatique-SESG-AE- Economie générale	195H
UE43	Exploitation des données de la structure à des fins décisionnelles	Maths-Informatique-SESG	90H
UE44	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h

Formation par
apprentissage



agefiph
association pour le développement
de l'emploi des personnes handicapées

Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

BTSA GdEA : Génie des Équipements Agricoles

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence commerce Lancement de Nouveaux Produits en Agroéquipements ou en Licence Maintenance des Systèmes Pluritechniques.

Métier préparé :

Le titulaire du BTS GdEA vise à :

- ✓ Contribuer à la conception et à l'adaptation de matériels.
- ✓ Formuler des conseils en lien avec les équipements.
- ✓ Assurer la pérennité des matériels en participant à des choix stratégiques d'investissement et à la gestion technicoéconomique de parcs.
- ✓ De participer aux activités commerciales de l'entreprise.

Indicateurs de résultats :

Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2JI1-oPB_nW4-hQrl6MIY.html



Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2025

Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	492,22€	43% SMIC (1)	783,90€	53% SMIC	966,21€
			50% SMIC (1)	911,51€		
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	710,98€	51% SMIC (2)	929,75€	61% SMIC	1 112,05€
			57% SMIC (2)	1039,13€		
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	1002,67€	67% SMIC	1 221,43€	78% SMIC	1 421,96€
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 823,03 €		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche : Toutes les formations	Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement
---	--

Formation par
 apprentissage



Formation accessible à tous
 publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
 de Haute-Saône

16, rue E. Belin
 CS. 60363
 70014 Vesoul cedex
 Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr